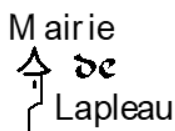


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de LAPLEAU

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt sept août**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LAPLEAU**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Francis DUBOIS**.

Étaient présents : M. Francis DUBOIS, M. Edouard MEILLON, M. Daniel LACROIX, M. Laurent DOUTRIAUX, Mme Julie JUILLARD, Mme Henriette HUMBERT, Mme Laëtitia MONNEREAU, M. Sébastien TRUFFY, M. Kévin VIGNON-CHABRERIE.

Étaient absents excusés : M. Alban MARTIN , Mme Sabrina SOLEILHAVOUP.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Sabrina SOLEILHAVOUP en faveur de M. Francis DUBOIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 9

Secrétaire : M. Kévin VIGNON-CHABRERIE.

Ordre du jour :

- 01 - Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 02 - Décision Modificative budgétaire - Budget Principal
- 03 - Décision Modificative budgétaire - Budget eau
- 04 - Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants
- 05 - Contrat de prestation de service de fourrière animale
- 06 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- 07 - Rapport sur le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)
- 08 - Travaux et permanences de la station-service
- 09 - Cimetière - Projet de reprise des concessions en état d'abandon
- 10 - Projet de restauration collective communale
- 11 - Motion de soutien à l'agriculture corrézienne
- 12 - Affaires diverses

INFORMATION : Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Après consultation et lecture du procès verbal du dernier conseil municipal, le conseil approuve à l'unanimité celui-ci.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-084 : Décision Modificative budgétaire - Budget Principal

- Dépense d'un montant de 6300 € afin de rembourser les cautions suite à des épurements de dettes
- Recette d'un montant de 6728,26 € de FCTVA, obtenu par remboursement de l'état suite à un changement de taux de TVA reste 428,26 € de recette
- La commune garde 2400 € de caution déduits des dettes des anciens locataires
- Intérêts sur les autres dettes communales, la commune par le biais d'un crédit communal de 5500 € comble la ligne de trésorerie
- Redevance hydroélectrique estimée à 34000 € et 64539 € perçus soit 34539 € de recette
- La modification porte sur la nécessité de signer avec scolarest pour la cantine scolaire, en attendant d'avoir un projet bien ficelé pour le retour d'une cantine communale. Pour cela nous devons débloquer 9000 € afin d'assurer la cantine avec le groupe scolarest.

Après présentation de cette modification par Mr DUBOIS au conseil municipal

Le conseil approuve à l'unanimité celle-ci

11 votes pour

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-085 : Décision Modificative budgétaire - Budget eau

La décision modificative porte sur une facture de 260 € à amortir.

Pour cela le compte section investissement sera approvisionné de 260 €, et sur le compte de dépense sera retiré 260 € afin d'équilibrer les comptes.

Après présentation de cette modification par Mr DUBOIS au conseil municipal

Le conseil approuve à l'unanimité celle-ci

11 votes pour

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-086 : Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants

Suite à la constatation qu'il paraît y avoir de plus en plus de chats errants sur la commune et pour le bien être animal Mr DUBOIS propose une campagne de stérilisation des chats errants sans puce ni tatouage.

Ceux-ci seront piégés par cage et grâce à un partenariat avec la société protectrice des animaux qui compense et subventionne à hauteur de 55 € par chat pour un total maximum de 10 chats (550 € maximum) et l'ajout de 5 coupons de stérilisation gratuite soit 15 chats au total ainsi qu'une convention avec le vétérinaire d'Egletons ceux-ci deviendront propriété communale lors du puçage et de la stérilisation.

Les chats seront relâchés sur leurs lieux de capture.

Après présentation de cette proposition par Mr DUBOIS au conseil municipal

Le conseil approuve à l'unanimité celle-ci et autorise Mr DUBOIS à conclure la convention SPA solidaire avec la société protectrice des animaux ainsi que le vétérinaire d'Egletons.

11 votes pour

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-087 : Contrat de prestation de service de fourrière animale

Mr DUBOIS propose de signer une convention avec la SPA de Chameyrat afin de palier le manque de fourrière animale communale. Cette convention ne comprendrait pas le ramassage, le transport et la capture des animaux mais permettrait de réguler le nombre de chats errants sur la commune en complément de la campagne de stérilisation. Le montant de cette convention est en prorata du nombre de mois d'adhésion qui s'élève à 1,40 € TTC par habitant et celle-ci peut-être reconductible pour 5 ans.

Après présentation de cette proposition par Mr DUBOIS au conseil municipal

Le conseil approuve à l'unanimité celle-ci et autorise Mr DUBOIS à conclure la convention avec la SPA de Chameyrat.

11 votes pour

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-088 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Après lecture de ce rapport le conseil approuve ce rapport, le conseil constate par ailleurs une augmentation significative du tri sélectif ce qui va dans le bon sens, une augmentation tarifaire mais déplore aussi le manque de solution de remplacement lors des jours fériés afin d'assurer un ramassage des déchets sur l'année écoulée.

Le conseil souligne un manque de cohérence pour 2025 dans la répartition des colonnes par rapport au nombre d'habitant.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-089 : Rapport sur le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

Après lecture de ce rapport le conseil approuve celui-ci et constate une bonne exécution du service ainsi que le fait de n'avoir aucune installation en pollution avérée sur la commune de Lapleau.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-090 : Travaux et permanences de la station-service

- Des dégâts sur la structure même du auvent de la station-service communale ont été constatés (pied et pièce de charpente latérale abimés). Afin de pérenniser et sécuriser la station-service des travaux sont nécessaires pour remplacer et protéger ces pièces de bois.

Le conseil approuve le projet de travaux de la station-service et autorise Mr DUBOIS à faire appel à des entreprises et faire réaliser les travaux.

11 votes pour

- Permanence station-service : la permanence de la station-service étant nécessaire afin de maintenir un service de proximité aux administrés et sous le coup d'un risque de suppression de fournisseur gaz par manque de débit. Mr DUBOIS propose de faire deux permanences par semaine assurées par les employés communaux (lundi et jeudi) de 17h à 18h30 afin de maintenir le service.

11 votes pour

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-091 : Cimetière - Projet de reprise des concessions en état d'abandon

Suite au constat que de nombreuses concessions semblent dans un état d'abandon et de non entretien manifeste (envahies de ronces, de plantes parasites, d'arbustes sauvages et en état déplorable) la commune souhaite lancer une procédure afin de photographier et répertorier toute ces concessions sur un 1 an.

Mr LACROIX est chargé de faire un état des abandons afin de les acquérir si les familles ne font rien (descendants notifiés d'entretenir avec photos à l'appui + affichage dans le cimetière).

Les reprises de concessions feront l'objet d'une délibération du conseil.

Le conseil approuve le projet pour la dignité et le respect de nos morts.

11 votes pour

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-092 : Projet de restauration collective communale

Le conseil souhaiterait le retour d'une restauration collective communale avec des produits frais et locaux. Initialement prévue avec Mr BECKER sur 14h hebdomadaires car liée au bail du restaurant sans date de départ du contrat avant visite de conformité.

Ce projet sera difficilement réalisable pour septembre 2025 après une rencontre avec Mme Agnès BERTRAND-LAFEUILLE gestionnaire des conventions avec les agriculteurs à la chambre d'agriculture (restauration collective).

Celle-ci nous alerte sur la difficulté de produire les repas sur 14h (pas impossible mais compliqué) et préconise plutôt une production journalière. Elle nous alerte également sur le fonctionnement même de ces conventions avec les agriculteurs où nous devons établir 20 menus/4 semaines soit 5 repas/semaines dupliqués sur l'année afin de pouvoir anticiper les volumes. Ces volumes nous permettront de signer avec les agriculteurs pour un volume fixe par année scolaire, en échange ceux-ci s'engagent à nous livrer une quantité et un prix fixe.

Plusieurs options s'offrent à nous:

-une production à l'OTP, après travaux de mise aux normes et achats de matériels mais difficilement conciliable avec une production par le restaurateur.

La question d'embaucher un cuisinier dédié à la cuisine collective se pose pour réaliser les repas à l'OTP, ou d'un assistant pour le restaurateur avec dans ce cas une fiche de poste et un volume d'heures à définir.

-Ou passer une convention avec le restaurateur pour la production des repas scolaires avec engagement de respecter les normes de la restauration collective plus strictes que pour la restauration commerciale au sein du restaurant après mise aux normes (réglementation différente entre restauration collective et restauration commerciale). Avec la possibilité pour la commune de financer les contrôles d'hygiène afin de s'assurer du respect de la convention.

Aujourd'hui la commune n'est pas encore en capacité d'assurer ce projet et le conseil décide au vu de toutes ces contraintes de reporter le projet à la rentrée 2026 afin d'avoir un projet concret.

11 votes pour

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-093 : Motion de soutien à l'agriculture corrézienne

L'ARS a mis en place une plateforme de signalement d'épandage des produits phytosanitaires (phytosignal) qui permet à quiconque de signaler tout épandage suspect et de centraliser les plaintes (signalement anonyme).

La coordination rurale nous rappelle la difficulté du métier d'agriculteur très normé où la grande majorité de ceux-ci respecte strictement la loi, dans un contexte de délation, de suspicion et de stigmatisation du monde agricole.

Le conseil municipal réaffirme son plein soutien aux agriculteurs en votant la motion de soutien à l'agriculture Corrézienne

11 votes pour

INFORMATION : Affaires diverses

- Dégâts au vendahaut et sur la commune suite aux orages violents

De nombreux dégâts suite à de violents orages ont été signalés sur la commune (Vendahaut, La Charlanne ainsi que l'entrée du bourg), de nombreuses lignes ont été coupées (électrique, téléphone, fibre).

La commune doit rapidement faire le nécessaire afin de déclarer les lignes coupées aux prestataires de service électrique et fibre ainsi qu'aux assurances.

Mr DUBOIS, Mr MEILLON et Mr LACROIX feront le nécessaire pour que cela soit fait le plus rapidement possible.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Francis DUBOIS

Signature M. Kévin VIGNON-CHABRERIE.